

RÉGIME FINANCIER DU COLLÉGIAL 2018-2019

ÉTUDIANT INTERNATIONAL

DÉBOURSÉS ET MODES DE PAIEMENT			
✓ FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (payables lors de la demande d'admission en ligne) - non remboursables			50 \$
✓ ÉTUDES À TEMPS PLEIN	Session automne (août-décembre)	Session hiver (janvier-mai)	Total annuel
✓ DROITS D'INSCRIPTION - non remboursables	90 \$	90 \$	180 \$
✓ FRAIS ACCESSOIRES (infrastructures informatiques, vie étudiante, photocopies, carte étudiante) - non remboursables	76 \$	76 \$	152 \$
✓ AGECSS (association des étudiants) - non remboursable	10 \$	10 \$	20 \$
✓ ACCÈS AU TRANSPORT EN COMMUN Note : Les frais pour le transport en commun sont obligatoires et payables en même temps que les droits d'inscription. Les frais sont remboursables en totalité si le départ s'effectue avant le 20 septembre pour la session d'automne ou avant le 15 février pour la session d'hiver.	60 \$	60 \$	120 \$
✓ DON À LA FONDATION (facultatif) - un reçu sera remis	25 \$	25 \$	50 \$
✓ DÉPÔT Carte magnétique (payable une fois lors de la première session) - remboursable au départ de l'étudiant			20 \$
✓ ASSURANCE SANTÉ OBLIGATOIRE Ces frais doivent être acquittés <u>en totalité</u> au même moment que les droits d'inscription lors de la première session d'automne.	390 \$ ¹ (août à décembre)	546 \$ ¹ (janvier à juillet)	936 \$¹ (1 ^{er} août au 31 juillet)
✓ CONTRIBUTION ADDITIONNELLE			
• Tous les programmes	3 671 \$	3 671 \$	7 342 \$
• Sauf Commercialisation de la mode et Technologie de l'architecture (payable en un seul versement à la première semaine de cours)	4 761 \$	4 761 \$	9 522 \$
✓ DROITS DE SCOLARITÉ RÉGULIERS			
• Programmes préuniversitaires et Tremplin DEC (sauf Sciences humaines profil Affaires +)	1 275 \$	1 275 \$	2 550 \$
• Programmes préuniversitaires - Sciences humaines profil Affaires +	1 345 \$	1 345 \$	2 690 \$
• Programmes techniques (sauf Technologie de l'architecture)	1 430 \$	1 430 \$	2 860 \$
• Programmes techniques - Technologie de l'architecture (payables en deux versements soit à la 1 ^{re} et 8 ^e semaine de cours)	1 450 \$	1 450 \$	2 900 \$
Prévoir des déboursés supplémentaires :			
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les manuels et les laboratoires; • Pour un ordinateur portable dès la première session pour tous les programmes; • Pour l'achat d'une trousse en Technologie de l'architecture; • Pour l'achat d'un uniforme de cuisine et de service en Techniques de gestion hôtelière. 			

SI L'ÉTUDIANT NE SUIT AUCUN COURS OU QUITTE DURANT LA SESSION

✓ Assurance santé :	<u>Ne se présente pas</u> Remboursement complet	<u>Quitte durant la session d'automne ou d'hiver</u> 78 \$ par mois de fréquentation à payer (minimum de trois mois)
✓ Contribution additionnelle :	non remboursable après le 20 septembre pour la session automne et le 15 février pour la session hiver.	
✓ Droits de scolarité réguliers :	Au prorata du nombre de jours de fréquentation. Au moment de son départ, l'étudiant doit informer le Secrétariat des études. La date inscrite sur cette fiche sert à calculer le montant dû. Des frais fixes équivalant à 10 % des droits de scolarité de la session seront déduits du montant à rembourser, s'il y a lieu.	

¹ Indiqué sous réserve de modifications.